

Transmission Sérénité

- **Votre objectif :** vous souhaitez transmettre un capital en toute sécurité à des bénéficiaires librement désignés tout en conservant de votre vivant la pleine propriété et la disponibilité de votre placement…
- **Votre profil d'épargnant :** vous recherchez la sécurité maximale pour votre investissement.

Voici le placement qui vous ressemble : Allocation Sérénité, Actif en euros :

Allocation de Gestion Prédéfinie(2)	Durée minimum conseillée	Risque	Composition (2)
Sérénité	2 ans	Aucun	100% Actif en euros

Le capital versé sur l'allocation Sérénité est totalement garanti.

- Vous bénéficiez en cours d'année d'un taux provisoire sur l'actif en euros. En fin d'année, votre épargne investie sur l'actif en euros est revalorisée sur la base du taux définitif correspondant à la participation aux bénéfices attribuée au titre de cette même année. Votre capital progresse ainsi régulièrement sans risque.
- Vous bénéficiez des avantages fiscaux de l'assurance-vie pour la transmission de votre patrimoine : exonération de droits de succession dans les limites de la législation en vigueur. Contactez votre Agent pour en savoir plus…
- Possibilité de transmettre la nue propriété de votre placement et de bénéficier pour vous de l'usufruit (rachats programmés).

Les plus Atlantique Sérénité

- Pas de frais de dossier,
- Vous pouvez souscrire à partir de 150 €,
- Versements libres de 150 € minimum,
- Votre capital est disponible à tout moment (rachat partiel de 150 € minimum),
- Revenus (rachats programmés) mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels à partir de 150 € sans frais de domiciliation,
- Vous bénéficiez des avantages fiscaux de l'assurance vie pour vos intérêts et en cas de décès pour la transmission de votre épargne.
- Votre capital est assuré par La Mondiale Partenaire, membre du Groupe AG2R LA MONDIALE, spécialiste de la retraite, l'épargne et la prévoyance (En 2009 : 8 millions d'assurés, 50,9 milliards d'euros d'actifs gérés).

Les plus services

Votre Agent Mutuelle de Poitiers Assurances vous propose un diagnostic conseil préalable et un suivi personnalisé de votre épargne.

(1) Il s'agit d'un contrat d'assurance-vie multisupport à versements et rachats libres, souscrit auprès de La Mondiale Partenaire, membre du Groupe AG2R LA MONDIALE. Entreprise régie par le Code des Assurances, SA au Capital de 73 413 150 €. RCS Paris B 313689713, 104-110 boulevard Haussmann 75379 PARIS cedex 08.
(2) Le contrat ATLANTIQUE SERENITE propose au souscripteur d'affecter son versement initial, selon son choix, sur une allocation de gestion prédéfinie entre l'actif en euros et un ou plusieurs supports libellés en unités de compte principalement investi en actions. 3 allocations sont proposées correspondant à des niveaux de risque différents: Sérénité, Prudent et Équilibrée. Si le souscripteur ne souhaite pas retenir l'une des allocations proposées, il conserve la liberté de retenir l'allocation de son choix en sélectionnant les supports dans la liste des supports éligibles au contrat.